



Mairie de Puteaux
Service Voirie
131, Rue de la République
92800 PUTEAUX
Tel : 01 46 92 92 92
Fax : 01 49 01 93 67

Demande d'autorisation pour une Benne

1 - PETITIONNAIRE

Nom :
Adresse :
Responsable des travaux :
Téléphone :
Fax :
E mail :
Référence de cette demande :
Date de la demande :

2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX

Adresse des travaux :
Nature du bateau (pavés, revêtements bitumineux, béton, etc.) :
.....
.....
Longueur du bateau :
Largeur du bateau :
Entreprise chargée des travaux :
Adresse :
Tel :
Fax : E mail :
N° de Siret : N° d'APE :
Nom du responsable (à contacter en cas de problème) :
Tel :
Date de début des travaux:
Durée prévue pour les travaux:
Adresse de la facturation :
.....
.....
.....

3 – REUNION AVANT TRAVAUX

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Représentant des
Services Techniques

Représentant de
l'Entreprise

Promoteur

4 – REUNION APRES TRAVAUX

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Représentant des
Services Techniques

Représentant de
l'Entreprise

Promoteur

Le pétitionnaire est informé par la présente et s'engage :

- à assurer la circulation des piétons et la continuité de son cheminement si les travaux ont lieu sur la totalité du trottoir,
- à construire un passage piétons d'environ 1,80 m sur la chaussée protégé et éclairé la nuit si la partie laissée libre sur le trottoir est trop exigüe,
- à laisser le libre passage des portes cochères et à s'assurer qu'aucun obstacle (pavés, matériaux, outils, etc.) ne gênera la circulation des piétons,
- à afficher la permission de voirie de manière à être visible de la voie publique.
- à installer si nécessaire une palissade de chantier du type "Ville de Paris", à savoir une clôture jointive pleine verte et grise avec maintien en pied par blocs béton et en aucun cas par scellement au sol conformément à l'arrêté du Maire du 30 Mars 1994.

Cette autorisation doit être adressée **au moins 31 (trente un) jours ouvrables** avant le commencement des travaux aux Services Techniques de la Ville de Puteaux, 131 rue de la République, 92800 Puteaux.

Date :

Signature et cachet :

Pièce à fournir obligatoirement tamponné, signé et daté avec la demande :

- Photo de l'emplacement
- Plan d'occupation du sol par la benne

Tout dossier incomplet sera rejeté